

Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité à Paris et du contrat de régularisation de cours à Casablanca de la société Maroc Telecom

• Contrat de liquidité à Paris

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Maroc Telecom à Rothschild & Cie Banque, à la date du 30 juin 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 128 748 Titres
- 3 729 064,00 €

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 358 150 Titres
- 1 697 158,00 €

• Contrat de régularisation de cours à Casablanca

Au titre du contrat de régularisation de cours à Casablanca confié par la société Maroc Telecom à Rothschild & Cie Banque, à la date du 30 juin 2014, les moyens suivants figuraient au :

i) compte dédié à la poche de liquidité :

- 39 000 Titres
- 38 605 055,85 MAD

ii) compte de régularisation :

- 32 500 Titres
- 17 717 221,71 MAD

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de régularisation de cours :

- 360 000 Titres
- 26 319 610,07 MAD